



Droit des locataires pour remettre en état un appartement en loca

Par **nanou51**, le **21/09/2009** à **11:42**

Bonjour, rnje viens d'emmenager dans un appartement le soucis c'est qu'il y a beaucoup de travaux type peinture, moquette parce que les anciens locataires sont partis sans nettoyer. rnJe souhaiterais savoir si mon propriétaire ne doit pas m'aider a remettre en état cet appartement, puisque apparemment il ne souhaite pas rendre la caution aux anciens locataires. Cette caution peut elle servir aux travaux de l'appartement? rnRestant à votre disposition et en attente d'une reponse de votre part. rnCordialement.

Par **Marion2**, le **21/09/2009** à **11:57**

Bonjour, rnC'est au propriétaire d'effectuer ou de faire effectuer les travaux, pas à vous. rnC'est aux anciens locataires de régler la totalité des travaux. rnJ'espère qu'un état des lieux a été signé lors de votre entrée dans ce logement. rnCordialement.